



Le mot du Maire

L'entretien des trottoirs, des bas côtés et des caniveaux est un sujet récurrent pour les communes. Ce sont elles qui ont la responsabilité de la propreté et de la maintenance de la voie publique. **Toutefois, elles peuvent imposer l'entretien des trottoirs et des caniveaux par les riverains via un arrêté municipal.** Les habitants ont alors l'obligation d'assurer l'entretien des trottoirs communaux le long de leur propriété qu'ils en soient locataires ou propriétaires.

C'est la délibération que prendra prochainement le Conseil Municipal afin de clarifier les responsabilités. En effet, au regard de ce futur arrêté municipal, si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien (ex: chute sur des feuilles glissantes), la responsabilité civile du propriétaire ou de l'occupant pourra être engagée.

Régulièrement dans le Lien, nous avons déjà largement communiqué sur le sujet en faisant appel au civisme de chacun. De nombreux habitants participent à l'embellissement de nos villages par des plantations sur les fonds de trottoirs (*dès lors qu'elles ne constituent pas une gêne ou un danger à la circulation des piétons*) et ont abandonné le désherbage chimique, pour la tondeuse et nous les en remercions.

Toutefois, les efforts de la majorité rendent plus criantes les négligences de certains. La Commission Environnement a identifié une trentaine de propriétés sur les 240 maisons de notre commune qui méritent une observation : trottoir non entretenu, haie envahissante y compris parfois à hauteur de l'éclairage public...

Rappelons ici qu'une haie doit avoir une hauteur maximale de 2m, ou bien doit être implantée à 2m minimum de la limite de propriété.

Bien sûr il peut y avoir des maisons inhabitées durant un laps de temps, des problèmes de santé, etc... Et les observations seront donc faites au cas par cas.

Bien à vous et bonne lecture,
Stéphane Péters

VIE COMMUNALE

Assainissement non collectif : entretien

Nous vous informons que, dans le cadre de la fin de la convention avec la société SAUR au 31 décembre 2020, le prélèvement sur facture destiné à l'entretien des assainissements non collectifs a été arrêté. En conséquence, la commune a procédé au remboursement du montant trop perçu, calculé en fonction de la dernière vidange effectuée de votre installation. Ce dispositif de remboursement concerne uniquement les foyers pour lesquels une convention

tripartite avait été signée en 2007 suite aux travaux de réhabilitation et qui n'ont pas bénéficié de dernière vidange après 2020.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous appartient désormais d'organiser directement la prochaine vidange de votre système d'assainissement. Nous vous encourageons à contacter un prestataire agréé afin d'assurer le bon entretien de vos installations, conformément à la réglementation en vigueur.

Consultez la liste des vidangeurs agréés dans le département de l'Oise sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Valois : <https://www.cc-paysdevalois.fr/environnement-et-amenagement/eau-et-assainissement/spanc/>

VIE COMMUNALE

Cérémonie des vœux 2025 en présence d'Aquilon



NOTEZ LA DATE DU SAMEDI 4 JANVIER.

À l'occasion des traditionnels échanges de vœux, nous accueillerons cette année Nicolas Bilot de la société Aquilon, un bureau d'études spécialisé en monument historique et archéologie, à qui nous avons confié une étude spécifique sur notre commune.

Il nous présentera sa méthodologie et sera heureux de prendre contact avec les habitants qui ont des connaissances, des documents, des objets en lien avec l'histoire locale de Fresnoy le Luat.

Vidéo protection : Questions/Réponses

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Le système de vidéoprotection doit permettre de :

- **Surveiller** les zones sensibles et l'ensemble des entrées d'agglomération afin de protéger un maximum d'espaces, installation et bâtiments publics.
- **Dissuader**, par la présence de signalétiques et d'une surveillance visible et permanente
- **Détecter** tout événement ou comportement anormal
- **Identifier**, un individu, un véhicule ou un objet.

Rappelons qu'il existe un masquage obligatoire des champs de vision des caméras relatif aux zones privées.

EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF?

Une douzaine de caméras sont installées aux entrées des villages de façons à pouvoir contrôler les allées et venues sur notre commune. Des caméras "d'ambiance" équipent aussi la Mairie/Ecole et la salle multifonctions. Via une technologie radio et un certain nombre d'antennes relais, les images de chaque caméra converge en réseau vers la mairie où est installé le poste central sécurisé dans un local dédié et verrouillé.

Par ailleurs Fresnoy le Luat a rejoint le dispositif "Plan Oise Vidéoprotection" qui autorise le Centre de Supervision Départemental (CSD) à visionner les caméras de plusieurs communes rurales. Une installation devenue possible grâce au raccordement à la fibre optique.

POURQUOI NE PAS AVOIR PROFITÉ DES CANDÉLABRES POUR INSTALLER LE SYSTÈME ?

Pour plusieurs raisons :

- L'alimentation électrique des candélabres correspond aux plages horaires de déclenchement de l'éclairage public. A défaut d'alimentation le jour et une partie importante de la nuit, il aurait fallut avoir recours avec des batteries et probablement rallonger la période d'éclairage nocturne, ce qui engage des coûts et de la maintenance.
- Si la hauteur des candélabres (4 à 5m) est suffisante pour positionner une camera, le rebond radio oblige d'avoir une hauteur de 8m. Une crosse pour le matériel vidéo à adapter sur un candélabre s'est révélée plus coûteuse que des mâts dédiées.
- Enfin la commune a sous traité au syndicat SEZEO la maintenance de l'éclairage public et la convention qui nous lie ne nous autorise pas à installer la vidéo protection sur nos candélabres.

COMMENT SONT ALIMENTÉES LES CAMÉRAS ?

À chaque fois que cela a été possible, les cameras ont été installées sur des bâtiments publics ou bien raccordées à des compteurs existants de la communes. Pour 8 d'entre elles nous avons dû ouvrir des compteurs auprès de la SICAE. Nous avons eu recours à une alimentation solaire pour un rebond installé rue du point du jour à Ducy dans la mesure où la consommation est limitée (*absence de caméra*) et qui à terme est plus économique que l'ouverture d'un compteur.

QUAND LE DISPOSITIF ENTRERA-T-IL EN SERVICE ?

Il est en place et nous attendons l'intervention de la SICAE prévue fin novembre. Nous comptons sur une mise en service pour la fin de l'année/début de l'année prochaine et le point final sera la pose de panneaux de signalisation aux entrées principales de la commune avec notamment les mentions obligatoires relatives au code de la sécurité intérieure.

QUEL EST LE COÛT ET LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION?

PLAN DE FINANCEMENT

Département	64 030€	51%
Région	27 466€	22%
Communauté de communes	8 952€	7%
Fonds propres	25 112€	20%
TOTAL (HT)	125 560€	100%

A noter, une commune ne peut être subventionnée à plus de 80% par des organismes publics.

VIE COMMUNALE

Aménagements

Rue du chaudron à Ducy, un caniveau a été réalisé en pavé pour mieux collecter les eaux pluviales de la voirie vers le point bas près de la chapelle. L'occasion aussi, nous l'espérons, de limiter la vitesse de certains véhicules... Attention, il n'y aura pas de signalisation spécifique car chaque automobiliste est informé de la vitesse limitée à 30 km/h dans nos trois villages.



VIE COMMUNALE

Permanence Van numérique

Besoin d'aide pour maîtriser l'informatique, envoyer un mail ou naviguer sur Internet ? Le van numérique du Valois est là pour vous accompagner gratuitement et sans rendez-vous ! Avec un conseiller numérique à bord, vous pouvez apprendre à utiliser un ordinateur, un smartphone ou une tablette, et recevoir un soutien personnalisé pour vos démarches en ligne.

Ce service vous est proposé par la Communauté de Communes du Pays de Valois
<https://www.facebook.com/CCPaysdeValois>.
Retrouvez le Van numérique les lundis à Fresnoy-le-Luat, sur la place de la mairie, de 9h30 à 12h30.

VIE COMMUNALE

N'oubliez pas, les poubelles se ramassent par 2 !

C'est un petit geste pour l'environnement et l'optimisation des coûts de la collecte mécanisée de nos déchets ménagers. Alors tentez un rapprochement avec votre voisin ou votre voisine. 😊



ANIMATION

Recherche bénévoles pour la Collecte solidaire

L'épicerie solidaire Solidami du Centre Social des Portes du Valois cherche des bénévoles pour la collecte alimentaire qui se déroulera les 22, 23 et 24 novembre prochain dans les magasins Intermarché Nanteuil le Haudouin, Intermarché Senlis et Aldi de Senlis.

Vous avez un peu de temps libre ? Venez contribuer à la vie associative du CSPV et venez en aide aux personnes fragilisées. Plus que jamais ils ont besoin de vous. Alors n'hésitez pas à vous inscrire seul, en famille ou avec des amis auprès de Magali DEBOVES au 06.81.29.55.68.



ANIMATION

Marché de Noël : vendredi 6 décembre à partir de 18h00

Pour cette 4^{ème} édition de notre marché de Noël, la liste des exposants s'étoffe encore un peu plus : fromages, pain artisanal, chocolats, miel, bougies, cosmétiques, bijoux, fleurs, brasserie, décoration...

Le Père Noël, ses lutins et son chariot illuminé seront de la partie, de quoi réjouir les enfants de notre regroupement scolaire qui répètent pour l'occasion leurs plus beaux chants de Noël ! Notez la date, réservez vos achats pour nos exposants et venez nombreux Place Daniel Bourgois.

L'Art en chemin 2024 : Des auteurs et des arbres

Le projet "Des auteurs et des arbres" porté par l'Association Art en chemin prend forme !

Il s'agit pour les auteurs et autrices de parrainer des plantations d'arbres dans des communes participant à L'Art en chemin. Juste retour des choses. Les écrivains ne font-ils pas consommer beaucoup de papier ?

En partenariat avec la Région Hauts-de-France (Festival Arbres et nature), deux villages de l'Oise nous offrent la possibilité de planter des arbres le samedi 16 novembre. Il s'agit d'Auger-Saint-Vincent (futur verger communal) et de Fresnoy-le-Luat (projet "Observatoire du Frêne").

UNE JOURNÉE OUVERTE À TOUS, LE SAMEDI 16 NOVEMBRE !

- 10h00 : Accueil à la mairie de Fresnoy-le-Luat : café/thé/jus de fruits.
- 10h30 : À la découverte du Frêne : départ en voiture à Ducy pour parcourir à pied le circuit des "Hauts de Ducy" et observer les frênes, la présence de la maladie sur des sujets jeunes ou anciens.
- 11h15 : Plantation de jeunes frênes près de la salle multifonctions à Fresnoy, présentation du projet "Observatoire du Frêne" et pose d'un panneau, témoin de cette action, par les écrivains de L'Art en chemin.
- 12h30 : départ pour le Café citoyen d'Auger-Saint-Vincent (5km) et accueil par Fabrice Dalongeville, maire d'Auger-Saint-Vincent.
- De 13h à 14h : Apéritif et repas.
- 14h30 : parrainage du 1^{er} arbre fruitier pour le futur verger communal. Pose d'un panneau, témoin de cette action, par les écrivains de L'Art en chemin.

Les horaires peuvent varier selon les conditions météo.
Équipement : Selon la météo, bottes ou chaussures et gants de jardinage 😊

ENVIRONNEMENT

Plantons le décor®



Plantons le décor® vous propose de commander en ligne des végétaux d'espèces locales pour embellir votre jardin, votre balcon ou votre terrasse.

Planter un arbre d'origine locale dans votre jardin ou votre parcelle n'a pas le même sens que planter un arbre produit ailleurs. Choisir des essences locales, c'est tout d'abord respecter l'identité du terroir et préserver les caractéristiques des différents paysages qui composent le territoire. En aménageant sa parcelle «localement», chacun contribue à construire le paysage partagé par tous et à soutenir l'économie locale.

En intégrant la démarche Plantons le décor® le Parc naturel régional Oise – Pays de France souhaite faire bénéficier à tous, localement, des avantages de cette initiative née en 1985 dans le Parc naturel régional Caps et marais d'Opale. Bien plus qu'un simple groupement de commandes, la démarche Plantons le décor® permet de bénéficier d'aide et d'un savoir-faire de plus de 30 ans pour concevoir des projets de plantations et avoir les conseils de professionnels spécialisés.

Pourquoi participer ?

- **Préserver** le patrimoine végétal régional : En choisissant des essences locales, vous contribuez à la conservation des variétés traditionnelles adaptées à notre climat et à nos sols.

- **Soutenir** l'économie locale : Les plants proposés proviennent de pépinières régionales, soutenant ainsi les producteurs locaux et l'économie de notre territoire.
- **Améliorer** votre cadre de vie : Planter des arbres et des arbustes améliore la qualité de l'air, offre de l'ombre et embellit nos paysages.

Comment ça marche ?

- Sélectionnez vos plants : Rendez-vous sur le site de <https://www.plantonsledecor.fr/> pour découvrir le catalogue des plants disponibles.
- Passez votre commande : Choisissez les essences qui conviennent le mieux à votre jardin ou à votre espace vert.
- Récupérez vos plants : Les points de livraison sont répartis dans toute la région pour faciliter la récupération de vos commandes.

Dates importantes pour le territoire :

- Ouverture des commandes : **4 septembre 2024**
- Clôture des commandes : **le 8 janvier 2025**

Date et lieu de livraison : **le samedi 1^{er} février 2025** à la Maison du Parc à Orry-la-Ville en présence d'experts pour bénéficier des meilleurs conseils (*pépiniéristes, pomologue*)

Pour toute autre information, n'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional Oise - Pays de France au 03 44 63 65 65 ou par mail à contact@parc-oise-paysdefrance.fr

États Civils

NAISSANCE : Timéo né le 06 août 2024 de M. Romain STEEMAN et Mme Gaëlle ESTORD de Ducy.

MARIAGE : M. Jérôme WIART et Mme Céline HENault du Luat, le 21 septembre 2024.